

s'est-il produit? Les dépenses sont à la hausse. Pourquoi croyez-vous qu'une province ou qu'une municipalité prendra au sérieux un gouvernement qui dit: «Bien, faites ce que je dis mais non ce que je fais.»

Voilà, c'est la situation dans laquelle nous nous trouvons ce soir, messieurs.

Son Honneur le Président: Je ferai remarquer aux honorables sénateurs que si le sénateur Connolly prend la parole il mettra fin au débat.

L'honorable John J. Connolly: Honorables sénateurs, laissez-moi ajouter immédiatement que ce n'est pas le moment de faire un long discours ni d'adresser une longue réplique. En effet, cela demanderait beaucoup de temps que de répondre convenablement parce que nous avons eu un débat touchant plusieurs sujets. Ce soir, nous avons parcouru toute la gamme de problèmes que le gouvernement du Canada doit affronter et étalé tous les péchés, les défauts et les difficultés inhérentes à l'économie. . .

L'honorable M. McCutcheon: Pas tous.

L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest): Oh oui—sur le pas de la porte du gouvernement. C'est classique et il est possible que si nous étions de l'autre côté, nous ferions peut-être la même chose.

L'honorable M. Flynn: Il n'y a pas de peut-être; ce serait sûrement le cas.

L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest): Je tiens à dire une chose au sujet du principe directeur de 30 p. 100. J'ai lu plus tôt ce que le juge Munroe a déclaré au sujet de l'augmentation de 30 p. 100 accordée aux travailleurs de la Voie maritime du Saint-Laurent. Ce n'est pas le gouvernement actuel qui a nommé le juge Munroe à la Cour suprême de la Colombie-Britannique, mais son prédécesseur. Il est loin de déparer la magistrature de cette province et c'est un homme expérimenté dans le domaine de la conciliation dans l'industrie dont nous parlons ce soir. Il n'a laissé aucun doute qu'il s'agissait d'une situation locale touchant un petit nombre de gens qui travaillent pour une courte période de l'année. Mais s'il ne l'a pas fait, un autre homme qui ne prétend pas être un orateur l'a fait en quelques mots seulement, un soir, à la télévision, il y a quelques jours. Je veux parler du président du Pacifique-Canadien, M. Ian Sinclair, qui n'a laissé aucun doute qu'il était entièrement d'accord avec le juge Munroe, mais il l'a dit beaucoup mieux que je pourrais le faire ici et j'espère qu'on me permettra de mentionner simplement la déclaration du juge Munroe que M. Sinclair a endossée.

L'honorable M. McCutcheon: Malheureusement, les cheminots ne l'ont pas cru.

L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest): C'est possible et, s'ils ont mal compris, c'est une autre histoire.

L'honorable M. McCutcheon: J'ai déchargé le premier ministre de la responsabilité du principe directeur de 30 p. 100.

L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest): Pardon?

L'honorable M. McCutcheon: Je dis que j'ai déchargé le premier ministre de la responsabilité de l'établissement du principe directeur de 30 p. 100.

L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest): Merci beaucoup de cette indication. Je tiens à répéter ce que j'ai dit plus tôt, soit que je n'ai jamais prétendu que le projet de loi sur les transports réglerait tous les problèmes. J'espère que ce sera un point de départ.

Quant aux membres de l'opposition selon qui le gouvernement ne se préoccupe ni ne s'est préoccupé de l'inflation, j'aimerais qu'ils siègent à la table du conseil, entendent les discussions qui s'y déroulent sur le problème et soient au courant des efforts déployés non seulement pour réduire les dépenses gouvernementales mais encore pour prendre toutes les mesures possibles pour essayer d'empêcher la hausse des prix, dans l'intérêt d'une économie plus saine. L'inflation constitue sûrement le principal problème avec lequel le gouvernement se trouve aux prises aujourd'hui, tout comme le chômage était le problème qui se posait à l'ancien gouvernement. Mais heureusement, on a réglé le problème du chômage. Je ne revendique pas pour le présent gouvernement tout le mérite de la solution, mais j'estime que les mesures qu'il a prises ont contribué pour beaucoup à enrayer le chômage. Je ne reproche pas à l'autre gouvernement de l'avoir créé, non plus.

Après avoir vu ce qui s'est fait contre le chômage, je me dis convaincu que le gouvernement, après avoir traité énergiquement du problème du chômage, traitera efficacement et énergiquement de celui de l'inflation.

En second lieu, honorables sénateurs, il se peut—je l'admets—que le régime des négociations collectives, dans cette industrie, ainsi que les procédures qu'on a suivies, soient démodés. Cela me semble indiscutable, étant donné les circonstances qui existent, tant à l'égard des problèmes des syndicats qu'à l'égard des sociétés. Cependant, la loi figure dans nos recueils de statuts—la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail. Il appartenait